

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 OCTOBRE 2020

Date de convocation et d'affichage : 02 octobre 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 40.

Présents :

ABEL JEAN-PIERRE	FRAPIN David	MARTY Rémy
BACHMANN Jean-Marie	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BAGATTIN Mélanie	GARNERIN David	MEIRHAEGHE Sonia
BAROIN François	GATOUILLAT Marcel	MENNETRIER Nicolas
BAUDOUX Bruno	GAURIER Claude	MONTAGNE Jean-Jacques
BEAUSSIER Jean-Marie	GAURIER Marlène	MOSER Alain
BETTINGER Sylviane	GAUTHIER Anne-Sophie	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BILLET André	GERARD Fabien	OUADAH Karima
BLANCHARD Dominique	GIRARD Marc	PAUWELS Cécile
BLASCO Thierry	GIRARDIN Olivier	PETIT Christine
BLASSON Christian	GONCALVES José	POIVEZ Kevin
BOICHUT Daniel	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BOISSEAU Dominique	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	POTTIER Denis
BOUDADI Rachida	GROSJEAN Patrick	QUINTART Sylvie
BRANLE Christian	GUILLAUMET Virginie	RAGUIN Jacky
BRET Marc	GUITTON Jordan	REHN Yves
BURRI Marie-Luce	GULTEKIN Gulcan	RENOIR Gilles
BUTAT André	GUNDALL Philippe	RESLINSKI Jean-François
CAFFET Gaëlle	HANDEL William	RICHARD Sophie
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	ROBLET Bernard
CHALVET Marie-Ange	HENNEQUIN Virgil	ROUSSEAU Pauline
CHAMPAGNE Anicet	HENRI Pascal	ROUSSELOT Nicole
CHAMPAGNE Bernard	HIMEUR Aïcha	SAINTON Michel
CHOISELAT Emmanuel	HIRTZIG Jack	SAUVAGE Philippe
CHOMAT Christophe	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
COCHET Jean-Michel	HOUARD Bruno	SERRA Frédéric
CORNEVIN Jean-Pierre	HUMBERT Christophe	THIENOT Régis
COURTOIS Jean-Christophe	JOLLIOT Marie-France	THOMAS Christine
DAHDOUH Fadi	JOUAULT Gervaise	VAN DE ROSTYNE Alain
DA ROCHA Katia	KIEHN Patricia	VIART Jean-Michel
DAUTET Loëtitia	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DEHARBE Dominique	LEBECQ Jérémy	
DELAITRE Guy	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	32
DENIS Valéry	LEDOUBLE Catherine	
DESROUSSEAUX Pascal	LEMELAND Caroline	
DRAGON Jean-Luc	LEMELLE Flavienne	
DRIAT Boris	LEPRINCE Didier	
DUCHÊNE Annie	LEQUIEN Ombeline	
DUQUESNOY Olivier	LEROY Marie-Thérèse	
DUSACQ Maxime	LEYMBERGER Brigitte	
FARINE Bruno	MAGLOIRE Arnaud	
FINOT Patrick	MALARMEY Michelle	
FLEURET Dominique	MANDELLI François	
FRAENKEL Stéphanie	MARTINOT Bruno	

Représentés : GACHOWSKI Jacques par GIROT Thierry, NINOREILLE Francine par GROUX Benoît

Excusés et ont donné pouvoir : BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, HUBINOIS Alain à BEAUSSIER Jean-Marie, LANDREAT Pascal à

GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, SIMON Eric à SAINTON Michel, SOMSOIS Hervé à GUILLAUMET Virginie

Absents et excusés : GRIENENBERGER Daniel, RICHARD Vincent, BLANCHON David, GANTELET Bruno, CHEVALIER Bertrand

Ne prennent pas part au vote : ROBLET Bernard, JOLLIOT Marie-France, HELIOT-COURONNE, SERRA Frédéric, BRANLE Christian, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, ZAJAC Thomas, THOMAS Christine.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°06	Désignation des représentants de Troyes Champagne Métropole au Syndicat Mixte Ouvert (SMO) de rattachement du futur Office Public de l'Habitat (OPH) « Troyes Aube Habitat »
RAPPORTEUR	Thierry BLASCO

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
124	121	121			9

Le présent rapport est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 OCTOBRE 2020

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE
AU SYNDICAT MIXTE OUVERT (SMO)
DE RATTACHEMENT DU FUTUR OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT (OPH)
« Troyes Aube Habitat »**

Exposé

La mise en œuvre de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN) du 23 novembre 2018, a conduit Troyes Habitat et Aube Immobilier et à travers eux, Troyes Champagne Métropole et le Département de l'Aube, à envisager la fusion de ces deux Offices publics de l'habitat (OPH) à compter du 1^{er} janvier 2021 et la création subséquente d'un Syndicat mixte ouvert (SMO) réunissant les institutions communautaire et départementale dans une même entité dédiée au rattachement de cet OPH fusionné.

C'est dans ce cadre que le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer par délibération n° 25 du 16 juillet 2020, tant sur la création de ce SMO que sur la fusion des deux OPH existant en un seul, baptisé « Troyes Aube Habitat ».

La Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) et le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) doivent se prononcer sur ce projet, avant que le Préfet de l'Aube, par arrêté, ne prononce officiellement la création du SMO. Ce dernier devra enfin se réunir une première fois avant la fin de l'année, notamment pour déterminer le nombre d'administrateurs et pour désigner ses représentants au Conseil d'administration de l'OPH fusionné, permettant à ce dernier de fonctionner dès le 1^{er} janvier 2021.

En vertu du Code général des collectivités territoriales d'une part et des articles L. 421-8, R. 421-4 et R. 421-5 du Code de la Construction et de l'habitation, d'autre part, il appartient désormais au Conseil communautaire – et de son côté à l'Assemblée départementale – de désigner ses 6 représentants au Comité syndical du SMO, lequel désignera ses 3 représentants au Conseil d'administration de l'OPH Troyes Aube Habitat.

Il convient de rappeler qu'en vertu des articles R. 421-4 et R. 421-5 et de la délibération n° 25 du 16 juillet 2020 susvisés et nonobstant la souveraine appréciation du Conseil syndical du SMO, le nombre de membres du Conseil d'administration de l'OPH est fixé à 23, dont 13 représenteront le SMO.

Ces 13 représentants se répartissent comme suit : 6 membres du Comité syndical du SMO, 2 personnalités qualifiées ayant la qualité d'élus dans l'Aube mais n'étant pas membres du Comité syndical du SMO et 5 personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques ou en matière d'affaires sociales.

Les 6 membres du Comité syndical du SMO sont désignés à raison de 3 par TCM et 3 par le Département mais formellement, c'est le Comité syndical qui votera pour les désigner au Conseil d'administration de l'OPH.

Il convient également de rappeler que du fait des élections cantonales en 2021, les membres représentant le Département au SMO et en cascade les membres siégeant au Conseil d'administration de l'OPH, devront être redésignés au cours de l'année 2021.

Par conséquent, il vous est proposé de désigner les 6 représentants de TCM au Comité syndical du SMO puis, parmi ceux-ci, les 3 conseillers communautaires qui pourraient être fléchés pour siéger au Conseil d'administration de l'OPH ; il appartiendra également au Comité syndical du SMO de désigner les 7 personnalités qualifiées qui siégeront audit Conseil d'administration de l'OPH fusionné.

Afin d'asseoir la continuité de service public du logement social à laquelle TCM est attachée dans cette fusion des OPH, il vous est proposé de désigner les 6 mêmes représentants que ceux qui siègent à Troyes Habitat au nom de TCM en vertu de la délibération du Conseil communautaire n° 14 du 16 juillet 2020 : Catherine LEDOUBLE, Flavienne LEMELLE, Christine THOMAS, Olivier GIRARDIN, Bertrand CHEVALIER et José GONCALVES.

Parmi ces membres, il convient de suggérer au Comité syndical du SMO de désigner Catherine LEDOUBLE, Bertrand CHEVALIER et Olivier GIRARDIN, pour siéger au Conseil d'administration de l'OPH fusionné.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE DESIGNER pour représenter la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole au Comité syndical du Syndicat mixte ouvert (SMO) : Catherine LEDOUBLE, Flavienne LEMELLE, Christine THOMAS, Olivier GIRARDIN, Bertrand CHEVALIER et José GONCALVES ;**
- **DE SUGGERER au Comité syndical du SMO, de désigner pour siéger au Conseil d'administration de l'OPH fusionné : Catherine LEDOUBLE, Bertrand CHEVALIER et Olivier GIRARDIN ;**
- **D'ABROGER l'antépénultième alinéa de la délibération n° 25 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020, portant sur la désignation des représentants de TCM au Conseil d'administration du futur OPH fusionné.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote